COOPÉRATION RÉGIONALE

Pendant leurs missions, l'équipe a animé des ateliers et des réunions techniques et beaucoup échangé avec les acteurs locaux.

© CANC

La Chambre d'agriculture à la manœuvre en Polynésie française

La coopération régionale représente une mission importante pour la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie. C'est dans ce cadre, qu'en partenariat avec un bureau d'études métropolitain, un bureau d'études polynésien et un centre de recherche, elle participe à l'élaboration du schéma directeur agricole de la Polynésie française.

« *Ma mission est de développer un réseau de chambres d'agriculture dans le Pacifique,* explique François Japiot, chargé de mission coopération technique régionale à la Chambre. *Il s'agit notamment de faciliter les échanges à la fois techniques et économiques entre la Nouvelle-Calédonie et les différents pays et territoires du Pacifique.* » Projet phare actuellement en cours : l'élaboration du schéma directeur agricole de la Polynésie française, financé par la Polynésie et l'Agence française de développement. Pourquoi la Chambre d›agriculture ? « *La Polynésie souhaitait un ancrage régional et la proximité culturelle, ainsi que de nombreux points communs comme l'insularité, les contraintes liées à l'éloignement, à la préservation de l'environnement ont rendu notre expertise pertinente.* » Pour la deuxième mission, Vincent Galibert, vétérinaire à la Chambre et responsable du GDS-A (Groupement de défense sanitaire animale), et Alexandre Étuve, responsable du service élevage, ont été sollicités sur les thématiques élevage (porcin, bovin, apicole). Les acteurs ont été rencontrés. Un diagnostic a été établi. Le schéma est en voie de rédaction. Finalisation prévue pour la fin de l'année.

UNE APPROCHE TERRITORIALE

« *Ce schéma doit répondre à la commande suivante : quelle agriculture veut-on dans les dix ans à venir ? Avec comme questionnement préalable, "Dites-moi ce que vous voulez manger, je vous dirai ce qu'il faut produire"* », indique François Japiot. Il a notamment proposé une approche territorialisée des systèmes alimentaires, mais aussi par filière pour une alimentation saine, équitable et durable des populations des archipels, basée sur les quatre axes suivants :

- Développer la production agricole et d'élevage territorialisée pour accroître sa souveraineté alimentaire
- Privilégier les modes d'agriculture, d'agro-transformation et de commercialisation équitables et adaptés aux conditions locales
- Promouvoir les modèles de production respectueux de la santé des consommateurs et intégrant une gestion durable des ressources naturelles
- Renforcer la gouvernance du système alimentaire territorialisé à l'échelle du pays et de ses archipels

Concernant les productions animales, l'approche territoriale est ici primordiale, car chaque archipel a ses spécificités. Les îles Sous-le-Vent ont le potentiel pour (re)devenir le grenier de Tahiti. Les Tuamotu-Gambier, les Australes et les Marquises présentent d'autres caractéristiques et d'autres contraintes, comme l'isolement et l'éloignement, ou le manque de pâturage, de terres arables ou de ressources en eau. Ce sont toutes ces données que le schéma doit analyser et prendre en compte pour construire la future agriculture polynésienne.

DES FILIÈRES D'ÉLEVAGE PRIORITAIRES

Trois filières prioritaires ont été retenues : porcine, bovine et apicole. Un premier diagnostic, effectué en novembre dernier, a révélé la nécessité d'une analyse technico-économique concernant la partie élevage, notamment la filière porcine. « *Des termes de référence ont été établis,* développe Vincent Galibert. *Le premier concerne les problèmes sanitaires (une maladie, la brucellose, qui touche les porcs), la faible productivité, les problèmes environnementaux (gestion des effluents) en lien avec une très forte urbanisation en insularité. Le second est d'ordre structurel sur le fonctionnement des abattoirs pour les filières porcine et bovine. Dans les archipels, le besoin de petits abattoirs de proximité a été exprimé.* » Deux missions sur place ont permis de rencontrer tous les acteurs, en amont et en aval, de la filière porcine et « *d'identifier leurs inquiétudes, leurs besoins, leur système économique, réglementaire, technique et financier* », précise Alexandre Étuve. Le même travail a été fait pour la filière bovine des îles Sous-le-Vent et des îles du Vent, « *où là, ce sont plutôt des enjeux de production face à un besoin de consommer des produits locaux alors que cette filière ne fait l'objet d'aucune protection*». La filière apicole est, quant à elle, assez jeune et dynamique avec une production de 180 tonnes par an qui est encore loin de couvrir le marché local.
Des rencontres donc, mais également des visites d'élevages et des animations d'ateliers avec les éleveurs et l'ensemble des acteurs de la filière. Avec en ligne de mire : accompagner l'existant et préparer le modèle agricole de demain.

La filière bovine des îles Sous-le-Vent et des îles du Vent a besoin d'être relancée pour la consommation locale.

© CANC

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS

« *Le schéma est donc en cours de rédaction,* expose François Japiot. *En marge, les expertises supplémentaires apportées par Vincent et Alexandre sur les abattoirs, la maîtrise sanitaire, la génétique et l'animation des filières vont permettre d'amorcer d'autres opérations et de renforcer les partenariats économiques, techniques, institutionnels avec d'autres partenaires en Nouvelle-Calédonie, comme les Upra par exemple.* » Le schéma doit ainsi permettre de faciliter les échanges entre voisins. « *Il existe de nombreux rapprochements à opérer,* précise Vincent Galibert. *Nous avons une grande proximité et nous avons tous à gagner à échanger. La Nouvelle-Calédonie est plus avancée sur certaines filières, la Polynésie sur d'autres. Ainsi, à titre d'exemple, nous avons découvert qu'ils étaient très intéressés par le travail que nous faisons pour adapter la réglementation européenne alors qu'en Polynésie, le plus souvent, ils l'appliquent* stricto sensu, *ce qui entraîne des blocages.* »

Une analyse technico-économique de la filière porcine a été réalisée sur place par la Chambre d'agriculture.

© CANC